

TXCELL

Société anonyme à Conseil d'administration
Siège social : allée de la NERTIERE – LES CARDOULINES
SOPHIA ANTIPOLIS
06560 VALBONE
435 361 209 RCS GRASSE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

(Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018, 15^{ème} résolution)

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

ERNST & YOUNG AUDIT

1 place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

ERNST & YOUNG AUDIT
1 place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense

TXCELL

Société Anonyme à Conseil d'administration
Siège social : allée de la NERTIERE – LES CARDOULINES
SOPHIA ANTIPOLIS
06560 VALBONE
435 361 209 RCS GRASSE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
(Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2018, 15^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital social, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Marseille et à Paris-La Défense, le 05/04/2018

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Guy CASTINEL

ERNST & YOUNG AUDIT



Cédric GARCIA